

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
Du 27 juin 2024

**Délibération n°2024-104 - Finances – Décision modificative n°1 du budget annexe  
Grand Parquet exercice 2024**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	57
Ne prend pas part au vote	0
Votants	57
Abstention	1
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 juin, s'est réuni, à la salle des fêtes de la commune de Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD (jusqu'à la délibération N°2024-126), Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY (à partir de la délibération N°2024-088 et jusqu'à la délibération N°2024-127), Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024-091), Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON (jusqu'à la délibération N°2024-118), Jean-Philippe POMMERET, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT (jusqu'à la délibération N°2024-122), Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
M. Jean-Claude DELAUNE à M. Thibault FLINÉ  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT  
Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL  
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI  
Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET  
M. Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN  
M. Anthony VAUTIER à M. Christophe BAGUET  
Mme Sonia RISCO à Mme Véronique FÉMÉNIA  
Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY

M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET  
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA  
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Isabelle BOLGERT  
Mme Estelle BERTÉE à M. Michaël GOUÉ  
Mme Isabelle MARIE à M. Michel CALMY  
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES  
M. Patrick POCHON à M. Alain RICHARD (pour les votes des délibérations N°2024-119 à N°2024-128)  
Mme Anne GHYSSENS à M. Alain THIERY

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD  
Mme Marie-Laure VASSEUR  
M. Daniel RAYMOND  
M. Thomas IANZ  
M. Christian BOURNERY (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et délibérations N°2024-087 et N°2024-128)  
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2024-090)  
Mme Cécile PORTE (Pour le vote de la délibération N°2024-090)  
M. Julien GONDARD (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et des délibérations N°2024-087 à N°2024-090)  
M. Romain COQUERY (pour le vote de la délibération N°2024-107)  
M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N°2024-113)  
Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote de la délibération N°2024-113)  
M. Gérard TAPONAT (pour les votes de la délibération N°2024-123 à N°2024-128)  
M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024-125)  
Mme Judith REYNAUD (pour les votes des délibérations N°2024-127 et N°2024-128)

Secrétaire de Séance : M. Michel CHARIAU

**Références juridiques :**

- **La délibération n°2024-063 du conseil communautaire du 28 mars 2024**

**Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 18 juin 2024.

Par délibération n°2024-063 en date du 28 mars 2024, le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget annexe Grand Parquet avec reprise du résultat de l'exercice 2023.

Afin de réajuster certaines lignes, il est proposé une décision modificative n°1.

En section de fonctionnement, il est inscrit une nouvelle prestation en dépenses (38 000 €) et recettes (58 000 €) qui consiste en la location de boxes. Par ailleurs, il est nécessaire d'inscrire des crédits à hauteur de 20 000 € pour l'abattage d'arbres dangereux.

En section d'investissement, il est inscrit au chapitre 21 un montant de 88 458 € suite à un oubli dans le cadre du budget primitif pour des achats de matériel technique, informatique et du mobilier, et au chapitre 23 un complément de crédits pour un montant de 54 830 €. La section d'investissement est équilibrée par l'inscription, au chapitre 16 en recettes, d'un emprunt d'équilibre pour un montant de 143 288 € qu'il n'est pas prévu de tirer.

Ainsi, la décision modificative n°1 telle que présentée ci-après s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 58 000 € et en section d'investissement à un montant de 143 288 €.

Budget annexe Grand Parquet							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
011		Charges à caractère général	58 000,00 €	70		Produits des services	58 000,00 €
	6135	Locations de box	38 000,00 €		7083	Locations box	58 000,00 €
	6288	Autres services ext (abattage arbres dangereux)	20 000,00 €				
Total des dépenses réelles de fonctionnement			58 000,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement			58 000,00 €
023		Virement à la section d'investissement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			- €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			- €
TOTAL			58 000,00 €	TOTAL			58 000,00 €

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
21		Immobilisations corporelles	88 458,00 €	16		Emprunts et dettes assimilées	143 288,00 €
	2157	Installation et outillage technique	65 358,00 €		1641	Emprunts en euros	143 288,00 €
	2181	Installation agencement aménagement	10 000,00 €				
	2183	Matériel de bureau/info	6 000,00 €				
	2184	Mobilier	2 200,00 €				
	2188	Complément travaux PMR	4 900,00 €				
23		Immobilisations en cours	54 830,00 €				
	2313	Travaux GP phase 3 régulé (DGD UTB)	20 000,00 €				
	2313	Travaux GP phase 4A (SPS, éclairage et wifi)	25 000,00 €				
	2313	Travaux et études 3ème poste transfo (Enedis)	9 830,00 €				
Total des dépenses réelles d'investissement			143 288,00 €	Total des recettes réelles d'investissement			143 288,00 €
				021		Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses d'ordre d'investissement			- €	Total des recettes d'ordre d'investissement			- €
TOTAL			143 288,00 €	TOTAL			143 288,00 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Grand Parquet,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

#### Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité (1 abstention : Mme Anne-Sophie GUERIN) de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Grand Parquet,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Michel CHARIAU

Certifié exécutoire le 03 JUIL. 2024  
Date de mise en ligne le 03 JUIL. 2024  
Notification le 03 JUIL. 2024  
AR Préfecture 077-200072346-



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Produit de réception en Préfecture  
077-200072346-20240703-2024-104-DE  
Date de réception Préfecture : 03/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20240703-2024-104-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2024